

5, Place du Vieux Gérardmé
88400 GÉRARDMER



ARRIVÉ LE
17 JUIN 2019
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES HAUTES VOSGES

A GERARDMER, le 14/06/2019

Mr le Président
De la Communauté de Communes des Hautes-Vosges
BP 60091
88403 GERARDMER Cedex

Mr le Président,

Le Vélo Sport Gérardmer organisera la 22^{ème} édition des Ballons Vosgiens, cyclo-sportive internationale sous l'égide de la Fédération Française de cyclisme, qui aura lieu le dimanche 1^{er} septembre 2019 entre les Vosges et l'Alsace.

Cette épreuve attire environ 1000 coureurs venant de l'hexagone et de certains pays d'Europe (Luxembourg, Allemagne, Belgique, Suisse, Italie, Hollande ...)

Afin de pouvoir réaliser cette organisation, nous nous permettons de vous solliciter pour une subvention.

Afin de faire respecter l'environnement par nos concurrents, nous leur imposons impérativement de déposer les déchets sur les zones de ravitaillements. Des panneaux sont mis en place sur nos parcours afin de faire passer le message en français et en anglais.

Dans les zones NATURA 2000, nous donnons la consigne de ne pas utiliser de sonorisation.

Nous nous engageons à promouvoir la Communauté de Communes des Hautes-Vosges sur nos supports tels que nos sites internet (<http://www.velosportgerardmer.com/> et <http://lesballonsvosgiens.org/>), affiches et flyers. Nous pouvons mettre à votre disposition un emplacement sur notre site d'arrivée à la Mauselaine pour un stand. Lors des palmarès, nous citerons la Communauté de Communes des Hautes-Vosges. Vous pourrez nous fournir des banderoles, oriflammes que nous poserons sur nos sites de départ et arrivée.

Dans l'attente de vous lire, recevez Mr le Président, mes salutations les plus sportives.

JC RUER
Président du Vélo Sport Gérardmer
06.38.91.56.64



Association Clubs de sport n° W883000220

Tél./Fax : 03 29 63 06 15 - ✉ velosportgerardmer@free.fr - 🌐 www.velosportgerardmer.org

N° SIRET : 488 703 232 00022

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n° 51781#02 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent) <input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> première demande <input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input type="checkbox"/> fonctionnement global <input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle <input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional
Direction/Service
- Conseil départemental
Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité Communauté de communes des Hautes Vosges
Direction/Service
- Établissement public
- Autre (préciser)

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : VELO SPORT GEROMOIS

Sigle de l'association : V.S.G. Site web: www.lesballonsvosgiens.org

1.2 Numéro Siret : 4 8 8 7 0 3 2 3 2 0 0 0 2 2

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W 8 8 3 0 0 0 2 2 0
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date | | | | | | | |
Volume : | | | | Folio : | | | | Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : 5 place du vieux Gerardmé

Code postal : ..8...8...4...0...0.. Commune : GERARDMER

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : RUER Prénom : Jean-Claude

Fonction : Président du VSG

Téléphone : ..0...6...3...6...9...1...5...6...6...4.. Courriel : velo.sportgeromois@free.fr

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : PETITJEAN Prénom : Thibaut

Fonction : Trésorier du VSG

Téléphone : ..0...6...2...2...2...2...6...3...6...4.. Courriel : tpetitjean@kpmg.fr

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : | | | | | |

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

Fédération Française de Cyclisme (F.F.C)

Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

A quelle fédération l'association est-elle affiliée ? (veuillez choisir parmi les listes déroulantes ci-dessous) :

A – FEDERATIONS UNISPORT OLYMPIQUES

A - Fédération française de cyclisme

L'association constitue-t-elle une ligue, un comité ou un club ?

- 1 - Clubs ou structures associatives locales
 2 - Comités et ligues niveau départemental
 3 - Comités et ligues niveau régional
 4 - Fédérations ou associations nationales
 5 - Fédérations ou associations internationales

Pour les ligues, comités régionaux ou départementaux, nombre de clubs fédérés sur le territoire (région, département, etc.) : |_|_|_|_|_|

Nombre de licenciés de sexe : - féminin : 3
 - masculin : 40

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	0
Nombre total de salariés :	1
dont nombre d'emplois aidés	0
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	0,57
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	

5. Budget¹ de l'association

Année 2019 ou exercice du 01/10/2018.. au 30/09/2019..

Budget supplémentaire -
demande pluriannuelle

Suppression du budget -
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation²	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	0
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet - Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Projet supplémentaire -
demande multi-projets

Suppression d'un projet -
demande multi-projets

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

Intitulé :

22ème Edition des Ballons Vosgiens

Objectifs :

Organiser la 22ème édition de la cyclo sportive "Les Ballons Vosgiens" qui a lieu tous les 2 ans à Gérardmer.
Volonté de promouvoir l'activité cycliste au cœur du massif des Vosges et de faire découvrir

Description :

Organisation de 2 épreuves chronométrées de 90 km et 163 km le dimanche 1er septembre
En complément des 2 cyclo sportives, nouvelle organisation : Randonnée cyclotouristique de 53 km ouverte aux vélos à assistance électrique (VAE)

Départ : parking du casino de Gérardmer

Arrivée : parking de la Mauselaine

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

2 parcours cyclo sportifs : Tous cyclistes (homme - femme - handisport) majeurs présentant une licence cycliste ou un certificat médical adéquate.

Randonnée cyclotouristique : Tous cyclistes de plus de 15 ans.

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Le circuit s'inscrit complètement dans la nouvelle région "Grand Est", au cœur du Massif des Vosges. Les cyclistes partiront de Gérardmer vers l'Alsace et revenir dans le département des Vosges par les crêtes vosgiennes. L'arrivée sera adjudgée sur le parking de la Mauselaine.

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Le club s'appuie sur son savoir-faire en matière d'organisation d'épreuve de masse de ce genre et sur ses nombreux bénévoles.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	250	
Salarié	1	0,57
dont en CDI	1	0,57
dont en CDD		
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)	0	0

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) 3/1/08/1/9 au 0/1/09/1/9

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Nombre de participants.

Satisfaction des participants.

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Projet n°....

6. Budget⁵ du projet

Année 20... ou exercice du au

Budget supplémentaire -
projet pluriannuelSuppression du budget -
projet pluriannuel

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats		0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		
Achats matières et fournitures			73 - Dotations et produits de tarification		
Autres fournitures			74 - Subventions d'exploitation²		0
			Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		
61 - Services extérieurs		0			
Locations					
Entretien et réparation					
Assurance			Conseil-s Régional(aux) :		
Documentation					
62 - Autres services extérieurs		0	Conseil-s Départemental (aux) :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires					
Publicité, publication					
Déplacements, missions			Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:		
Services bancaires, autres					
63 - Impôts et taxes		0			
Impôts et taxes sur rémunération					
Autres impôts et taxes			Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		
64 - Charges de personnel		0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Rémunération des personnels			L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
Charges sociales			Aides privées (fondation)		
Autres charges de personnel			Autres établissements publics		
65 - Autres charges de gestion courante			75 - Autres produits de gestion courante		0
			756. Cotisations		
			758. Dons manuels - Mécénat		
66 - Charges financières			76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées			78 - Reprises sur amortissements et provisions		
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés			79 - Transfert de charges		
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET			RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET		
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers					
Autres					
TOTAL DES CHARGES		0	TOTAL DES PRODUITS		0
Excédent prévisionnel (bénéfice)			Insuffisance prévisionnelle (déficit)		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature			87 - Contributions volontaires en nature		
860 - Secours en nature			870 - Bénévolat		
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services			871 - Prestations en nature		
862 - Prestations					
864 - Personnel bénévole			875 - Dons en nature		
TOTAL		0	TOTAL		0
<p>La subvention sollicitée de.....€, objet de la présente demande représente% du total des produits du projet (montant sollicité/total du budget) x 100.</p>					

³ Ne pas indiquer les centimes d'euros.⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) RUER Jean-Claude
représentant(e) légal(e) de l'association Vélo Sport Geromois

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰ :

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de :
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le 15/05/2019 à GERARDMER

Signature



⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

BUDGET PREVISIONNEL BALLONS VOSGIENS 01/09/2019
 établi sur une estimation de 1000 coureurs

DEPENSES				RECETTES			
Rubrique	Détail	détail	Total	Rubrique	Détail	détail	
Sécurité				Inscriptions 1000 coureurs			
	ambulance	1 100			950 coureurs à 35€	33 250	
	protection civile				50 inscriptions offertes		
	croix rouge	650		Ventes housses vélo+Polos+repas accompagnateurs		100	
	motards + Essence + voiture balai	1 200					
	cibistes	500		Produits buvette			
	panneautage + gilets sécurité	300					
	médecins	2 500					
	Sous-total		6 250		Sous-total		33 350
FFC							
	droits d'organisation	415		Aide COM COM sollicitée		1 500	
	droits sur engagem.						
	assurance particip. Occas.	1 500					
	Sous-total		1 915	Sponsoring / mécénat			
Cadeau d'accueil							
	Polos à 7,5 € (coureurs+bénévoles)	10 885		Sponsors privés habituels		8 500	
	sacs à 1 €	1 000					
			11 885				
Autres Prestations							
	repas self Grand Haut	9 000					
	ravitos	1 500					
	vaisselle durable	500					
	lots et coupes (tirage au sort)	2 000					
	animateur speaker	300					
	Téléphone / affranchissement	200					
	Sous-total		13 500				
Autres Frais							
	Plaquette: maquette et impression	1 800					
	Flyers + affiches	500					
	Divers consommables (papier etc)	1 000					
	Réception Bénévoles	2 500					
	Sous-total		5 800				
Informatique et classement							
	Chronométrage	2 500					
			2 500				
Charges de personnel							
	Secrétaire : 4 mois		3 500	Aide Sylae + CNDS		2 000	
Aide Technique Ville de Gérardmer							
	Mise à disposition de barrières, etc.		2 000	Ville de Gérardmer : aide technique		2 000	
Bénévolat							
	Préparation : 5 pers x 4 jours x 8h x 15€	2 400					
	Le jour de la course : 250 x 3h x 15€	11 250					
			13 650	Bénévolat		13 650	
TOTAL CHARGES			61 000	TOTAL RECETTES			61 000

Il est temps d'évoquer le budget prévisionnel 2019 qui peut se présenter de la manière suivante :

Compte de résultat prévisionnel 2019

Dépenses		Recettes	
Affiliation+ cotisations+licences	3 500,00	Subventions, sponsoring	19 000,00
Assurances	300,00	Patronage course, engagements coureurs	
Frais AG+déplacements coureurs	5 000,00	Ballons Vosgiens	39 500,00
Divers	500,00	Licences	3 000,00
Organisation épreuves	5 000,00	Cotisations club	700,00
Organisation Ballons Vosgiens	33 000,00	Divers gestion courante	200,00
Engagements courses	2 000,00	Prime FFC	100,00
Primes FFC	100,00	Intérêts	500,00
Equipements	2 000,00	Rembst équipements	500,00
Frais PTT+Télécom	1 500,00	Rembst divers manif.	-
Fournitures bureau	2 000,00	Report Ballons Vosgiens	
Frais bancaires	100,00		
Charges de personnel	12 000,00	Remb. Charges de pers.	4 500,00
TOTAL DEPENSES	67 000,00	TOTAL RECETTES	68 000,00
Gain exercice 2019	1 000,00		

Le résultat prévisionnel de 2019 serait donc positif de 2 000 euros. Ce résultat dépend entièrement de la réussite de l'édition Ballons Vosgiens 2019. La prudence est donc de mise. Pour réaliser cette prévision, je suis parti sur 800 engagements sur la course des Ballons Vosgiens. En 2017, près de 900 coureurs avaient pris le départ.

Je précise toutefois, que les conditions climatiques du jour J sont déterminantes. En effet, une météo défavorable et c'est 300 à 400 coureurs en moins. L'équilibre financier de cette course peut ainsi être remis en cause à tout moment, malgré la qualité et quantité de travail fournis par le comité organisateur et les bénévoles.

Voilà, j'ai fini de vous présenter la situation financière de notre club pour l'exercice écoulé, mais également à venir.

Pour conclure, je vous informe que je tiens à votre disposition le grand livre et les pièces comptables justificatives.

Merci pour votre attention.

**CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES
RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE (R.I.B.)**

VELO SPORT GEROMMOIS
5 PLACE DU VIEUX GERARDMER
88400 GERARDMER

Établissement 17206	Guichet 00268	Numéro de compte 56845960010	C26 07
Numéro de compte International (IBAN) FR76 1720 6002 6856 8459 6001 007			
Code d'Identification Bancaire (CIB) AGRIFRPP872			
Domiciliation GERARDMER			